

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 novembre 2008 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

R 281-2008

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 20 OCTOBRE 2008

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 6 et 20 octobre soient adoptés.

ADOPTÉ

282-2008

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÉGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 3 novembre 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 238 868,69 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 283-2008

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 7 060,43 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

284-2008

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 octobre 2008.

R 285-2008

ACHAT REGROUPÉ D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

Attendu que le Réseau BIBLIO effectuera une modification de son système en passant à une nouvelle application Symphony;

Attendu qu'il est nécessaire de s'assurer que les équipements informatiques de la bibliothèque possèdent les exigences minimales requises pour les opérations de prêt, et ce avant la migration à Symphony;

Attendu qu'après vérification, il y a lieu de changer les 2 imprimantes à

reçus et d'acheter 2 licences Citrix pour permettre la migration vers Symphony;

Attendu que le Réseau BIBLIO a fait parvenir à la municipalité une offre d'achat regroupé pour les items à acheter au montant de 2 178 \$ (excluant les taxes et les frais d'installation);

Attendu que le budget ne prévoyait pas cette dépense en 2008;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu:

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
2. D'autoriser l'achat facturable en 2009, au montant de 2 178 \$ (excluant les taxes et les frais d'installation).

ADOPTÉ

R 286-2008

FORMATION SUR LES BONNES PRATIQUES DE COLLECTE SÉLECTIVE

Sur proposition de André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser Gaétan Riopel à s'inscrire à une **journée technique sur les bonnes pratiques de collecte sélective réservée au milieu municipal**, laquelle formation se tiendra à Victoriaville, le 26 novembre 2008, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 287-2008

TAUX D'INDEXATION POLITIQUE SALARIALE

Attendu que le 3 décembre 2007, le Conseil adoptait le règlement 2007-135 fixant les conditions de travail des fonctionnaires;

Attendu que l'article 11, du règlement 2007-135 stipule que les conditions salariales seront définies par une politique salariale avec échelons;

Attendu que le 10 décembre 2007, le Conseil adoptait la résolution R 335-2007 définissant une politique salariale, laquelle définit une augmentation des échelles, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec établi par Statistiques Canada pour 12 mois se terminant en septembre de chaque année;

Attendu que l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec établi par Statistiques Canada pour 12 mois se terminant le 30 septembre 2008 est de 3,2%;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu, que le Conseil définisse une augmentation des échelles pour 2009 de 3,2%, du montant applicable aux échelles de 2008.

ADOPTÉ

R 288-2008

LETTRE DE FÉLICITATIONS À DISTRIBUTIONS YVES PICHETTE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire parvenir une lettre de félicitations à monsieur Yves Pichette de Distributions Yves Pichette, pour le féliciter pour le titre de personnalité du mois, remis lors du dîner mensuel de la Chambre de Commerce du grand Joliette du 3 novembre 2008.

ADOPTÉ

R 289-2008

**DEMANDE DE PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE AU CHÔMAGE -
COMPENSATION RÉGIME PARENTAL**

Attendu que le règlement 2007-135 établissant les conditions de travail des fonctionnaires ne stipule aucune bonification en cas de congé de maternité,

Attendu que seulement les dispositions prévues par les normes du travail ainsi que par les différents programmes gouvernementaux en vigueur s'appliquent;

Attendu que madame Annie Loyer, Directrice du Service des loisirs, demande la possibilité d'obtenir un pourcentage de compensation entre son salaire en 2009 et le régime québécois d'assurance parentale;

Attendu que le Conseil municipal croit qu'il y a lieu de bonifier la compensation du régime parental;

Attendu que le Conseil a l'intention de modifier ultérieurement le règlement 2007-135 afin d'y inclure les conditions en cas de congé parental ou de maternité;

En conséquence, Il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu :

Que la municipalité de Crabtree accepte de verser à madame Annie Loyer, pour les trente-trois (33) semaines où elle recevra des prestations du régime québécois d'assurance parentale, l'équivalent de 16% de son salaire hebdomadaire, en complémentarité avec le régime parental qu'elle aura choisi.

ADOPTÉ

R 290-2008

**DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTO-NEIGE
JOLIETTE INC.**

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Auto-neige Joliette Inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour motoneige sur notre territoire;

Sur proposition de d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage au Club Auto-neige Joliette Inc., aux endroits suivants:

1. Du champ face à Ébénisterie Alain Durand sur chemin Rivière Rouge croisant le chemin St-Michel au panneau "arrêt" jusqu'après la voie ferrée;
2. Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge;
3. Sur le chemin St-Jacques près de la limite de St Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres, à condition que ce ne soit pas dans la courbe, ni trop près de la courbe et que le club prenne contact avec notre directeur des services techniques, Christian Gravel, pour localiser exactement l'endroit;

Et que la municipalité établisse la signalisation du passage pour motoneige sur la voie publique.

ADOPTÉ

R 291-2008

ACHAT DE SAPINS ET DE LUMIÈRES DE NOËL POUR LE PONT

Attendu que dans le cadre du projet de revitalisation de 8^e rue des aménagements ont été prévus afin d'installer des sapins de Noël sur le pont Antonio-Barrette;

Attendu qu'il ya lieu d'acheter des sapins d'environ 1,5 mètres de hauteur et des ensembles de lumières décoratives à faible consommation d'énergie;

En conséquence il est proposé André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 26 sapins avec des ensembles de lumières au coût total de 1 500 \$ excluant les taxes et que le paiement soit fait à même les crédits disponible dans le règlement d'emprunt 2008-147.

ADOPTÉ

292-2008

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire, Denis Laporte, fait lecture du discours annuel sur la situation financière de la municipalité et sa publication est acceptée par les membres du Conseil municipal.

La liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2007 à 31 octobre 2008, est également déposée.

ADOPTÉ

R 293-2008

FINANCEMENT D'EMPRUNT

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu:

1. Que la municipalité de Crabtree accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de Joliette pour son emprunt de 95 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 2008-147, au prix cent, échéant en série 5 ans comme suit:

2 600 \$	6,54%	10 novembre 2009
2 700 \$	6,54%	10 novembre 2010
2 900 \$	6,54%	10 novembre 2011
3 100 \$	6,54%	10 novembre 2012
3 300 \$	6,54%	10 novembre 2013
80 400 \$	6,54%	10 novembre 2013

2. Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

R 294-2008

FINANCEMENT D'EMPRUNT

Attendu que la municipalité de Crabtree se propose d'emprunter par billets un montant de 95 000 \$ en vertu du règlement 2008-147;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. Que les billets seront signés par le maire et le directeur général.

3. Que les billets seront datés du 10 novembre 2008.
4. Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi annuellement.
5. Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 1. 2 600 \$
 2. 2 700 \$
 3. 2 900 \$
 4. 3 100 \$
 5. 3 300 \$
 6. 80 400 \$ (à refinancer)
7. Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 10 novembre 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 2008-147, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

R 295-2008

SIGNATAIRES POUR LES EMPRUNTS TEMPORAIRES EN 2008

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs aux demandes d'emprunts temporaire autorisés en 2008 par le Conseil municipal auprès de la Caisse populaire de Joliette.

ADOPTÉ

R 296-2008

COTISATION 2009 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de renouveler pour l'année 2009 l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 2 688,04 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

R 297-2008

DEMANDE DE COMMANDITE - OPÉRATION NEZ ROUGE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu d'accorder une commandite monétaire de 100\$ à Opération Nez Rouge - Lanaudière et qu'à l'occasion du souper des fêtes le 6 décembre 2008, à l'intention des employés et des élus municipaux qu'il soit prévu un système de raccompagnement avec Opération Nez Rouge.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:40 heures.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, dir. général